Monsieur et Madame BEAUCHAMP SCHREIBER

90, Rue Stendhal

38330 Montbonnot-Saint-Martin

Société TRIGNAT Résidences

A l’attention de Monsieur Louis DELAMARE

29, Rue de l’Obiou

38 700 La Tronche

Courrier en RAR n°1A 074 803 4268 2

Objet : Suite à la livraison de notre bien en date du 29 juin 2017

Portes et emplacement des vasques

Monsieur,

Tout d’abord nous tenons à vous remercier de votre présence lors l’inspection de notre bien et de l’établissement de son PV de livraison. Comme convenu avant la signature du dit procès-verbal, nous vous faisons parvenir ce courrier en RAR, afin d’aborder deux constats une nouvelle fois fort décevants :

1/ Aucune porte dans notre appartement

2/ Emplacement des vasques dans les salles d’eau

Concernant le premier point, investir un lieu de vie sans aucune porte et pour lequel suivant l’appel de Monsieur CURTO le 28 juin 2017 au soir, aucune date de livraison n’est envisageable avant plusieurs mois est une nouvelle fois un constat difficilement audible et décevant.

Effectivement, même si cela est retenu comme remarque au point n° 20 du PV de livraison, les conséquences pour notre vie familiale et sociale (spécialement pour les lieux intimes : communs et chambres) sont très difficiles à appréhender.

C’est pourquoi, au cas où ce point ne peut être solutionné rapidement, soit dans les 15 jours (date de notre emménagement), nous vous proposons éventuellement de nous installer des portes provisoires (standards), dans l’attente de nos portes définitives.

Concernant le second point, l’emplacement des vasques dans les salles d’eau, je vous propose de revenir sur notre email du 23 mai 2017 (21h00), relatant la chronologie de nos différents rendez-vous avec le maître d’œuvre, qui certes avait pour objectif d’argumenter l’évolution laborieuse du choix de notre sol PVC, mais que nous allons compléter pour le sujet qui intéresse.

16 avril matin : visite et remise plan papier du T4 n°020220

16 avril 2016 (12h49) : Email confirmation à Mme. RAMEZ de notre choix du bien 020220 et confirmation d’un rendez-vous avec un « interlocuteur de l’entité Trignat ».

18 avril 2016 (16h02) : Confirmation du rdv, avec liste des points à aborder, dont demande de l’envoi d’un plan spécifique (sur ordi) pour « insérer nos meubles et autres équipements, pour appréhender au mieux l’aménagement des espaces ».

Nous avons fait cette demande, qui d’ailleurs est resté sans envoi par la suite, car nous avions déjà à cette date fait un plan à la main identifiant quasiment toutes nos différentes modifications :

* Emplacement four à pizza,
* Emplacement placards dans les chambres, l’entrée,
* Emplacement des communs coin jour et coin nuit,
* Emplacement dans la salle de bain de la baignoire en angle, avec un espace nécessaire avec la vasque dans l’angle droit du mur,
* Emplacement dans la salle d’eau de la douche sur toute la longueur, avec un espace nécessaire avec la vasque dans l’angle droit du mur,
* Etc...

Effectivement, avec un lieu de vie à l’époque où nous avions déjà une baignoire en angle, nous savions déjà que nous souhaitions :

* Un espace entre la baignoire et la vasque pour une accessibilité optimum (possibilité d’accéder sous la baignoire si besoin : dégât des eaux, nettoyage, etc..),
* Mettre les prises loin de la baignoire et dans l’angle du mur de la vasque, d’où notre choix d’une seule vasque avec un plan large pour y installer les différents équipements électriques et avoir ainsi une sécurité optimum (éviter que les équipements ne tombent et que les fils pendent),
* Optimiser au maximum l’étanchéité et l’hygiène en limitant les espaces inaccessibles, d’où l’emplacement de la vasque dans un angle droit du mur jointé opposé à la baignoire.

Il en va de même pour la salle de douche :

* Un espace entre la douche et sa paroi la vasque pour une accessibilité optimum (possibilité d’accéder si besoin : dégât des eaux, nettoyage, etc...)
* Mettre les prises loin de la douche et dans l’angle du mur de la vasque, d’où notre choix d’une seule vasque avec un plan large pour y installer les différents équipements électriques et avoir ainsi une sécurité optimum (éviter que les équipements ne tombent et que les fils pendent),
* Optimiser au maximum l’étanchéité et l’hygiène en limitant les espaces inaccessibles, d’où l’emplacement de la vasque dans un angle droit du mur jointé opposé à la douche.

C’est pourquoi nous indiquons en toute lettre dans cet email du lundi 18 avril 2016 ceci « Pour information, nous apporterons un plan pour les modifications que nous souhaitons envisager en fonction des possibilités. »

Comme relaté dans notre email du 23 mai dernier, nous avons remis ce plan à Monsieur Julien MONTOYA lors de la signature de la réservation en date du 19 mai 2016.

Plan que nous avons joint à notre email du 29 juin 2017, avant le rendez-vous de 10h30, figurant en page 9 et 10 de la liste non exhaustive des points à revoir pour la réception des travaux.

Monsieur MONTOYA a été d’ailleurs agréablement surpris de notre plan, clair et précis ; c’est d’ailleurs aussi ce jour que nous lui avons fait part de notre choix du sol PVC en lui montrant une lame en échantillon, mais aussi de notre volonté d’avoir un four à pizza.

Monsieur MONTOYA nous a indiqué qu’il n’y avait aucun problème à la réalisation de nos demandes, que tout était faisable, mais qu’il devait d’abord se renseigner sur le renfort de dalle pour le four à pizza.

Pour se faire, Monsieur MONTOYA a fait des photocopies de notre plan et nous a informé qu’il allait le transmettre à l’équipe, pour que nos différentes demandes soient prises en compte.

De cette date au 15 juin 2016 14h30, date du premier rendez-vous avec le maître d’œuvre, Madame BOISSIEUX, il y a eu des différents échanges avec modifications de plans, dont nos envois des 4 juin et du 14 juin où nous remettons toujours les vasques contre les murs d’angle et ce dont nous avons largement échangé avec notre interlocutrice lors de ce rendez-vous.

Mais l’urgence était à l’emplacement des prises pour l’intervention de la société d’électricité.

Nous nous sommes rendus en date du vendredi 15 juillet chez RICHARDSON pour choisir nos équipements adaptés à notre premier plan du 19 mai 2016 (remis à Monsieur MONTOYA), qui s’est chargé de le transmettre à la Société FERREIRA :

* Robinetterie, et...
* Grand bac à douche extra plat,
* Baignoire en angle,
* Meuble avec 1 seule vasque d’un côté et une grande surface plane devant réceptionner nos équipement électriques.

Nous n’avons pas changé la paroi, puisque celle prévue fixe initialement nous convenait parfaitement.

Ce point est important, puisque c’est suite à un problème de plan que Monsieur FERREIRA nous a contacté d’urgence en mars (email du 29/03/17 à 15h23) pour nous informer qu’il fallait désormais choisir une paroi coulissante et que nous n’avions pas le choix suite à une erreur de plan.

En date du mercredi 20 juillet (17h26) nous envoyons un email à Madame BOISSIEUX lui confirmant qu’à notre demande nous nous rencontrons d’urgence le vendredi 29 juillet 2016 à 14h30 pour je cite « faire un point général après avoir rencontré les différents prestataires concernés » « En fonction des faisabilités échangées avec les entreprises concernées… afin de faire un point global et factuel sur les plans et avenants » et ce en présence des Messieurs FARINAS et LE NOIR.

Effectivement, que ce soit pour le sol, le four à pizza, l’emplacement des prises, les dimensions du dressing, et... le résultat était qu’il y avait des soucis sur le plan et nous souhaitions avoir enfin un rendez-vous pour que tout soit à la bonne échelle et enfin avancer en expliquant concrètement notre 1ER plan du 19 mai 2016. Nous sommes venus avec :

* Echantillons de sol PVC
* Fiche technique four à pizza
* Devis RICHARDSON et donc les dimensions des équipements
* Dimensions de nos fauteuils électriques pour les prises dans le sol (envoyées ultérieurement en juin)
* Etc...

Le résultat fut décevant concernant le four à pizza (Pb renfort de dalle), sol (nouveau choix), mais nous avions au moins la certitude que le maître d’œuvre avait bien pris en compte l’intégralité de nos demandes, confirmé leur faisabilité et qu’il serait à même désormais de gérer et suivre la bonne exécution de toutes nos demandes à prendre en compte sur notre plan.

En date du 14 octobre, nous sommes toujours dans l’attente du devis de Monsieur CURTO, du coup nous rencontrons Archea le 27 octobre et avons de nouveau des problèmes sur le plan.

D’où notre rendez-vous du 28 octobre à 15h00 avec Madame BOISSIEUX, car nous avons besoin d’avancer et nous formulons nos inquiétudes. Nous reparlons de l’ensemble de nos demandes, dont celles concernant la salle de bain et de la salle de douche, d’où la validation du devis de la Société FERREIRA en date du 8 novembre, car Madame BOISSIEUX nous met certes la pression, mais nous garantit que tout est pris en compte.

Appel de la Société FERREIRA pour nous indiquer des problèmes sur le plan concernant la paroi de douche et l’emplacement des sèches serviette, à qui nous répondons par email en date du 29 mars à 15h23 (après nous être rendu sur place), car nous ne voulons pas de porte coulissante et souhaitons modifier effectivement l’emplacement des sèches serviette inadaptés.

Il prévient aussi le maître d’œuvre.

25 avril 2017 email de Mme BOISSIEUX qui nous menace de « demander aux entreprises d’arrêter les travaux » concernant la non réception du devis validé de la Société CURTO, renvoyé par nos soins le 17 février, en même temps que celui de TERRA CERAMIC.

9 mai 2017 email de Mme BOISSIEUX de l’envoi de la copie du chèque à l’ordre de la Société FERREIRA.

15 mai 2017 à 12h08, sans nouvelles du maître d’œuvre, nous faisons parvenir un email à Mme BOISSIEUX lui relatant « Face au problème de passage au vu de l’emplacement du sèche serviette de toute façon beaucoup trop haut... nous avons été obligés de choisir cette porte coulissante en urgence, ce qui n’était nullement dans notre projet premier, mais une nouvelle erreur sur votre plan ne prenant pas en compte correctement l’échelle des équipements choisis en juillet dernier chez Richardson ».

18 mai 2017 à 21h58, email envoyé à Monsieur MONTOYA avec son accord, suite à notre appel face à la situation du sol à l’époque et de la salle d’eau et salle de bain.

«Malgré nos relances nous n’avons aucune avancées, ni réponse concrète »

« M. Ferreira nous a indiqué avoir suivi le plan, mais comment se fait-il qu’il y est de tel pb de gestion de dimension ? Qui est en charge de veiller au respect des distances, des dimensions, de l’accessibilité ? »

19 mai 2017 à 10h34 email de la Société FERREIRA qui nous indique avoir transmis notre email à la société JFI « c’est à eux de traité vos demandes et donné suite à vos souhaits ».

22 mai 2017 à 12h55 email à Monsieur MONTOYA « la société FERREIRA n’a toujours pas reçu de directive à ce sujet de la part de JFI »

23 mai 2017 à 21h00 email à Monsieur MONTOYA « récapitulatif choix de notre sol… il nous est joint un devis faisant apparaître un surcoût de 3 118, 04 euros ttc ».

A ce sujet, nous avons bien réceptionné le chèque de 589, 13 euros à l’ordre de l’entreprise ROUCEAUX envoyé le 19 juin 2017 en RAR, mais sommes toujours dans l’attente de l’avoir de 3 118, 04 euros comme stipulé lors de la réunion de chantier du 6 juin à 16h30, pour avoir accepté un sol en 0,5 couche d’usure au lieu de 0,7  et pour lequel je vous ai fait parvenir un email, puisque pas de compte-rendu écrit de cette réunion. Vous m’avez répondu avoir transmis à votre maître d’œuvre, mais nous sommes toujours dans l’attente.

24 mai 2017 à 16h44 email à Monsieur MONTOYA « Pour faire suite à notre visite sur le chantier… constats… pose de la paroi de douche en porte coulissante, qui pour rappel n’était pas notre premier choix, mais fait par obligation au vu des conflits non gérées en amont par JFI »

29 mai 2017 à 18h21 email à Monsieur MONTOYA « Monsieur ROUCEAUX toujours sans nouvelles ou autres directives de JFI…. Au vu des manquements de JFI, nous sommes à contacter ou répondre directement aux artisans restant sans directives et vous faire un mail récapitulatif journalier... Il nous semble pourtant que ce travail dépend normalement des prérogatives du maître d’œuvre et non du client...» ;

Nous réceptionnons ce jour en RAR la convocation pour la livraison du bien en date du 29 juin 2017 à 10h30.

30 mai 2017 à 17h56 email à Monsieur MONTOYA « suite à la visite de ce jour … pose de la baignoire…. aucune évolution concernant emplacement sèche serviette »

« Appel de M. Farinas … nous propose de nous rencontrer le mardi 6 juin à 16h30 sur le chantier avec Messieurs Rouceaux et Ferreira… Nous sommes d’accord… mais souhaitons la présence d’un représentant de la Société Trignat. »

« Monsieur Farinas nous reproche avoir dû faire plusieurs modifications de plan… mais les premiers plans n’étaient pas à la bonne échelle (constat fait après avoir rencontré les entreprises)... et il nous semble que mettre à l’échelle des plans n’est pas dans les prérogatives d’un client. »

30 mai 2017 à 21h47 email à Monsieur FARINAS

« Insisté pour avoir un rdv en date du 29 juillet… déjà face à des inquiétudes…taille du dressing…taille réelle… vous avez constaté que le plan modifié était faux (problème d’échelle). »

« Pb de sol, conflits salle d’eau (pb échelle équipements Richardson sur le plan)…les entreprises nous téléphonent directement, ce n’est ni notre rôle, ni notre responsabilité… cela fait plus d’un mois et demi que nous alertons sur les problèmes et conflits de notre chantier... le rdv du 6 juin arrive un peu tard… assurer et coordonner le suivi de chantier, gérer les conflits, émettre des plans justes et adaptés aux choix de l’acheteur n’est certainement pas de la responsabilité, ni des prérogatives du client… pour débloquer une situation que nous déplorons et subissons.»

27 juin 2017 à 11h29 email à Madame SAURET et Messieurs MONTOYA et DELAMARE

Convoqués à l’AG du 26 juin à 18h00 à la Mairie de Montbonnot, nous nous sommes rendu sur le chantier vers 16h00 afin de voir l’avancée des travaux, vu que la livraison était fixée au jeudi 29 juin à 10h30.

C’est là que nous avons constaté avec « effroi » que même les emplacements des meubles vasque n’étaient pas conformes à notre premier plan du 19 mai 2016 et de ceux modifiés par nos soins et échangés à plusieurs reprise avec le maître d’œuvre. Si nous avions pu imaginer cela, nous en aurions parlé lors de la réunion de chantier du 6 juin !!

Nous n’avons pu rester très longtemps, car Cédric de JFI nous a demandé de quitter les lieux rapidement, car l’urgence était au nettoyage des lieux communs.

C’est avec une nouvelle fois beaucoup de déception que nous sommes allés à l’AG et que nous avons fait parvenir un énième email à votre entité le lendemain.

Nous vous avons fait suivre en date du 28 juin une liste non exhaustive avec photos des 29 points à revoir, puis le même email le 29 juin 2017 mais avec notre plan du 19 mai 2016 et l’email du 18 avril 2016.

Hier, lors de la visite préalable à la livraison, sachant que la veille au soir, Monsieur CURTO nous annonçait qu’il n’y aurai pas de porte dans notre appartement et ce pendant plusieurs mois, c’est avec l’envie première de refuser la livraison que nous nous sommes rendus sur place, ne pouvant accepter cet état de fait se cumulant aux différentes déceptions cumulées sur toute l’avancée de notre projet, qui ne nous ressemble plus :

* Four à pizza
* Sol
* Prises au sol
* Dressing
* Paroi de douche
* Pas de porte
* Emplacement des meubles de vasque
* Pas le plan version 8, que nous n’avons jamais vu

C’est pourquoi, votre présence Monsieur DELAMARE a été effectivement fort appréciée, vous nous avez persuadé par votre diplomatie par le fait que vous représenté une entité dont toute les personnes nous ont toujours donné entière satisfaction et ce dans le respect et la sérénité, l’envie de rester et de suivre vos conseils.

Nous avons donc accepté de signer ce PV et vous faire suivre ce courrier en RAR puisque nous devons procéder ainsi.

Nous sommes conscients que notre ultime demande concernant l’emplacement des meubles de vasque n’est pas facile, mais espérons avoir apporté la preuve de notre bonne foi. A savoir qu’il serait aussi de bon aloi que vous nous fassiez parvenir le plan version 8 dont tout le monde à part nous avait eu connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur DELAMARE, l’expression de nos salutations distinguées.

Monsieur et Madame BEAUCHAMP SCHREIBER

Le vendredi 30 juin 2017